



C.H. LAVAUR



Lavaur, le 2 Octobre 2009

**NE LAISSONS PAS LES AFFAIRES DU MONDE AUX MAINS DU MONDE DES AFFAIRES ! LE 7 OCTOBRE 2009, TRAVAIL DECENT SALAIRE DECENT.**

**Dans la santé, le social et le médicosocial, dans le public comme dans le privé, la rentrée est marquée par de nombreuses luttes et actions.**

**La mobilisation des salariés de notre champ s'organise :**

- \_ **Pour réclamer des effectifs suffisants et refuser les suppressions de postes,**
- \_ **Pour une revalorisation des salaires**
- \_ **Pour s'opposer aux restructurations,**
- \_ **Pour combattre la loi HPST,**
- \_ **Pour le refus des ordres professionnels,**
- \_ **Pour l'amélioration de la CC66.**

Premier rendez-vous interprofessionnel et unitaire de la rentrée, le 7 octobre 2009, c'est le moment pour les salariés, les privés d'emplois, les retraités, les exclus de porter, **ensemble**, leurs revendications, de manifester pour un avenir plus sûr, plus solidaire, une vie et un travail décents.

En France, le gouvernement poursuit sa stratégie libérale : par le saccage des services publics (restructurations, changements de statuts, privatisation rampante...), une politique des bas salaires, la remise en question de nombreux acquis sociaux....

**Exigeons l'ouverture de négociations sur :**

- \_ L'augmentation des salaires,
- \_ L'emploi stable et qualifié,
- \_ L'amélioration des garanties collectives,
- \_ La protection sociale,
- \_ Le maintien et le développement du service public de santé et d'action sociale.

Nos salaires sont nivelés par le bas, otages de cadrages budgétaires draconiens. La politique du moindre coût salarial s'applique partout, pour réduire les dépenses publiques ou pour dégager des bénéfices reversés aux actionnaires.

\_ Dans la Fonction Publique Hospitalière se déroulent les discussions sur la refonte de la catégorie B.

\_ **DANS LE PRIVÉ ASSOCIATIF :**

\_ C.C. 66 : Les négociations ont repris sur les classifications et les rémunérations pour l'amélioration de la convention.

\_ CC 51 : L'augmentation de 0,6 % au 1<sup>er</sup> avril est loin de faire le compte.

\_ CC Croix Rouge Française : Un comité technique paritaire se met en place, relatif aux bas salaires avec la révision des grilles.

\_ CC 65 : Négociations sur les rémunérations.

**La CGT demande l'ouverture de négociations sur les salaires, un reclassement des professions permettant une réelle reconnaissance des qualifications.**

De véritables plans sociaux sont en cours dans nos établissements. Dans la Fonction publique, on dénombre environ 20 000 suppressions d'emploi avec, à la clef, parfois des licenciements secs. Dans le même temps, la pénurie de professionnels médicaux et para médicaux s'aggrave.

Les emplois techniques diminuent pour laisser place à des intervenants extérieurs. Les personnels administratifs subissent aussi les restructurations, souvent par un redéploiement et une mobilité non choisis. L'action sociale et la santé privée ne sont pas épargnées, puisque la restriction budgétaire est de rigueur dans tous nos secteurs d'activité.

Comme les autres salariés, ils sont utilisés comme variable d'ajustement pour équilibrer les budgets.

Elle exige l'arrêt immédiat : des suppressions de postes, l'embauche massive de personnels qualifiés, la pérennité des emplois.

Nous dénonçons la généralisation des 12 h, la remise en cause des RTT, la flexibilité, le non respect des plannings, l'aggravation des conditions de travail...

**Il faut faire connaître la réalité des conditions de travail dans nos secteurs, parce que la souffrance au travail est trop souvent cachée, ou volontairement passée sous silence.**

La CGT exige que, la santé et le bien être au travail soient des axes prioritaires du Gouvernement. Prévues par la loi d'août 2003 portant réforme des retraites, les négociations pour la prise en compte de la pénibilité se sont heurtées, depuis plusieurs années, à l'intransigeance du gouvernement...

**La remise en cause de la majoration de durée d'assurance des femmes qui ont eu des enfants est une attaque sans précédent.**

**La CGT exige ainsi le maintien du droit dans son intégralité, soit huit trimestres par enfant sans condition d'interruption de l'activité.**

Dans la fonction publique hospitalière, le chantage à l'abandon du droit à la retraite à 55 ans contre le passage en catégorie A est une atteinte aux droits des salariés et la non reconnaissance de la pénibilité de nos métiers.

La CGT revendique l'amélioration des droits à la retraite pour tous, la prise en compte de la pénibilité avec la possibilité d'un départ anticipé pour nos professions, l'indexation des pensions sur les salaires, un bon niveau de retraite, et notamment pour les femmes qui, souvent, ne peuvent avoir une carrière complète.

**ALBI : rassemblement place du Vigan à 11h00**

**CASTRES : rassemblement place Jean Jaurès à 15h00**



**CéGéT**ez vous et mêlez vous de votre hosto !

Consultez notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)

Permanence le mardi de 9 à 16 heures.

Tél. : 30 38 mail : [cgt.chlavour@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavour@wanadoo.fr)